

*Affaires courantes*

L'enregistrement devrait se faire sous le contrôle et la supervision directs du personnel de la Chambre.

Compte tenu du nombre important de séances de comité qui ont lieu chaque jour, un processus doit être mis en place afin de déterminer quel comité se réunira dans cette salle pour que ses délibérations soient diffusées. Nous croyons que la décision devrait être prise par les leaders parlementaires. Si ces derniers n'arrivent pas à s'entendre, la question pourrait être soumise au comité de gestion.

Nous prévoyons qu'un système sera mis au point grâce auquel les comités et leurs présidents indiqueront s'ils veulent que certaines délibérations soient diffusées. Nous nous attendons évidemment à ce que les leaders parlementaires prennent en considération des questions telles que l'intérêt public et l'équité envers les députés des divers partis.

Nous croyons que la question de la diffusion des délibérations des comités devra être réexaminée dans six mois et qu'il faudra aussi mettre sur pied un système d'examen des plaintes.

C'était l'essentiel du rapport. Je veux simplement faire une dernière remarque, si vous me le permettez, au sujet de la collaboration des membres du comité. Je veux féliciter les députés de Saint-Léonard et de Kingston et les Îles, et particulièrement le député de Saint-Denis, qui est présent mais qui ne m'écoute pas pour le moment.

**M. Prud'homme:** J'écoute très attentivement.

**M. Cole:** C'était très intéressant de compter parmi les membres du comité un des députés les plus chevronnés de la Chambre, qui défend énergiquement ses opinions. Je crois qu'il a fait preuve de beaucoup d'ouverture d'esprit et de collaboration. Le député de Saint-Denis, moi et beaucoup d'autres membres du comité avons modifié notre façon de voir les choses à mesure que le processus avançait, ce qui nous a permis, je crois, de présenter un rapport dont nous pouvons tous être fiers.

**M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est):** Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat aujourd'hui. Je sais que bon nombre de mes collègues voudront aussi y participer au cours de l'après-midi.

Je voudrais, au départ, féliciter un certain nombre de mes collègues, y compris le député qui vient de parler, pour le rapport qui vient d'être déposé à la Chambre. Je pense à mon collègue de Kingston et les Îles, à celui de Saint-Léonard et, bien sûr, à mon distingué collègue de Saint-Denis, un vétéran de cette Chambre ainsi qu'un vétéran de ce comité et de cette question. Je veux rendre hommage à ce collègue et à tous ceux qui ont beaucoup travaillé pour arriver à résoudre ce qui semblait un problème.

Je crois que mon collègue de Kingston et les Îles exposera un peu plus tard au cours du débat quels étaient les buts et objectifs visés ainsi que la façon dont les engagements que nous croyions avoir obtenus ont été dilués.

Pourtant, nous avons réussi à nous entendre. Sans parler pour les autres formations politiques ou leurs membres, j'espère que nous pourrons, dans un esprit de coopération, appuyer à l'unanimité cette initiative, c'est-à-dire que la Chambre des communes permette la prise de son lors de toutes les réunions publiques des comités. Je crois que ce sera, en soi, utile à nos délibérations et à ceux qui s'intéressent aux questions dont nous discutons.

Les députés pourront ainsi suivre les travaux des comités à partir de leur bureau, que ce soit dans l'édifice de la Confédération, l'édifice Wellington, l'édifice du Centre, l'édifice de l'Ouest, l'édifice de l'Est, ou de tout endroit où le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement en Chambre voudra bien installer certains de ses collègues. Je sais qu'il aimerait peut-être en voir certains dans des endroits, que d'aucuns appelleraient même des cellules, mais qui sait?

Nous préconisons depuis longtemps que, vu l'importance des comités et l'ampleur qu'ils ont pris au cours des ans, il serait important de diffuser leurs réunions. J'aimerais donner des exemples si je puis.

Il y a un certain temps, au cours d'une autre législature, j'ai eu l'honneur d'être le porte-parole de mon parti pour les affaires des consommateurs et des sociétés pendant que nous débattions avec passablement de passion de la teneur du projet de loi C-21. Mon collègue sait peut-être de quoi il s'agissait: des médicaments génériques et de l'industrie pharmaceutique de notre pays.

Nous avons entendu les témoignages de simples Canadiens, d'universitaires, de syndicalistes et de spécialistes